



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 27 février 2025

### **Membres titulaires et suppléants présents : 36**

MM. BACHELET Raynald, BARJONET Thierry, BERNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, CHAMBRIN Michel, CHOFFY Patrick, COLMAN Philippe, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, EUVRARD Didier, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, HUBEAU Alain, LAROCHE Pierre, MANGEANT Jean-Claude, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, VERMASSEN Guy, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, VILLARD André ;

MMES BARDON Annick, BEVIERE Monique, BRUCHET Delphine, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, RAGOBERT Catherine.

### **Pouvoirs : 3**

Mme BERTHELOT Christine donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira,

M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. BARJONET Thierry,

Mme HERBLOT Marie-Claude donne pouvoir à M. MANGEANT Jean-Claude.

---

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 7 novembre 2024 ;
- Rapport d'activités et d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au vote du budget 2025 :
  - présentation du rapport – Tenue du débat ;
- CLE du SAGE Nappe de Beauce : abandon du portage administratif et financier par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2025 ;
- Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de vie du Pithiverais ;
- Débat sur le projet de Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028 ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus et remercie M. CHACHIGNON, Maire de la commune de Bazoches-les-Gallerandes, pour la mise à disposition de la salle des Fêtes. Ce dernier rappelle les financements obtenus pour la réhabilitation du bâtiment, dont les 187 800 € de fonds régionaux via le CRST. Il remercie le PETR pour son accompagnement.

La Présidente le remercie de son accueil et pour la qualité de cette réalisation.

Elle félicite M. BRUNEAU qui vient d'être élu Président de l'Association des Maires du Loiret, à la suite du décès de M. MALET.

La Présidente donne ensuite lecture des excusés et des 3 pouvoirs reçus.

Le quorum est atteint avec 36 membres délégués ou suppléants présents.

Mme PAILLOUX est désignée secrétaire de séance.

### **Compte rendu du Comité syndical du 7 novembre 2024**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical :

- Bilan, échange et démarche de révision du SCoT,
- Convention avec FIBOIS Centre-Val de Loire pour l'animation multi-énergie 2025-2028,
- Convention avec l'ADEME Centre-Val de Loire pour le COT EnR 2024-2028.

**Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**Rapport d'activités et d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au vote du budget 2025 : présentation du rapport et tenue du débat**

Mme BEVIERE rappelle l'obligation de présenter un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), préalable au vote du budget et de débattre du projet, puisqu'il y a une commune de plus de 3 500 habitants au sein du PETR. C'est aussi l'occasion de rappeler les différents programmes mis en œuvre.

La Présidente rappelle également que ce débat doit avoir lieu 10 semaines maximum avant le vote du budget.

- Il est précisé que le territoire du PETR est composé désormais de 77 communes, à la suite du départ de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais vers la CC des 4 Vallées au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Mme BEVIERE remercie les membres du Conseil de Développement Territorial de leur implication. Ils seront mobilisés pour les travaux de bilan à mi-parcours du PCAET et de révision du SCoT.

- Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST).

Mme BEVIERE rappelle que les contrats entre les territoires de projet et les régions sont le point de départ de la création des Pays.

Le bilan à mi-parcours du CRST 2022-2028, prévu initialement au cours du second semestre 2025, est avancé au printemps, car les mouvements envisagés entre fiches-actions sont trop importants pour un simple avenant.

Le projet a déjà été présenté et discuté en réunions de Bureau. Le sujet sera abordé plus tard au cours de la séance.

Pour mémoire, le CRST est doté de 8 100 000 €, répartis en 5 axes, dont A VOS ID (500 K€), dont une enveloppe fongible (212 K€) et une enveloppe dédiée à l'animation du programme (300 K€).

La feuille de route permet aux services de la région de suivre l'avancement du contrat et d'avoir une vision d'ensemble des projets ou démarches de développement local sur le territoire du PETR.

- Ambitions 2030.

Cette démarche est nouvelle. La volonté de la région est de dialoguer avec les territoires pour mettre à jour les ambitions partagées entre les différents acteurs locaux, dont le PETR, les 3 EPCI et la ville de Pithiviers.

- Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2026.

Cette démarche est animée par Christophe De La Mure. Il s'agit de mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation. A titre d'exemple, très prochainement, un groupe d'étudiants en médecine, dans le cadre du service sanitaire, mènera une opération en lien avec la Mission Locale du Pithiverais. Une visite de la MSP de Pithiviers et des professionnels de santé est également prévue. La diététicienne est associée à la démarche sur le thème de la nutrition.

La Présidente souligne le partenariat de plus en plus fructueux avec l'Agence Régionale de Santé. Par ailleurs, le PETR poursuit ses actions de mise en réseau avec les CLS des territoires du Loiret et la CPTS Beauce Gâtinais.

- SCoT.

Le SCoT doit être révisé, pour intégrer les législations non prises en compte dans le SCoT actuel. Cette révision sera lourde et onéreuse, mais est rendue nécessaire pour coller au plus près des évolutions territoriales et réglementaires.

3 Bureaux d'étude ont déposé leur candidature. Ils seront auditionnés le 3 mars prochain.

Mme BEVIERE interroge M. le Sous-préfet quant aux aides de l'Etat DGD urbanisme. Le PETR espère un financement pour diminuer le reste à charge.

M. le Sous-préfet confirme que des financements seraient possibles, mais que l'appel à projets n'est pas encore lancé pour l'année 2025. La dotation est donc inconnue à ce stade.

- Trame Vert et Bleue (TVB).

Mme BEVIERE rappelle que les TVB doivent être intégrées aux documents d'urbanisme. Les actions envisagées dans la TVB sont aujourd'hui fusionnées dans le PCAET.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Mme BEVIERE rappelle l'obligation pour 2 EPCI sur les 3 composant le PETR, mais que l'ensemble des élus ont validé le principe d'un PCAET à l'échelle du PETR, pour permettre une cohérence de périmètre avec le SCoT, notamment.

Le bilan à mi-parcours va être lancé très prochainement, pour être validé d'ici l'automne. Un étudiant en Master 2 à l'Université d'Orléans sera chargé de réaliser l'évaluation qualitative du PCAET, en rencontrant les partenaires et chefs de file. Son stage, de 4 mois, se déroulera de mars à juin 2025.

- Natura 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui rappelle que le programme a débuté une nouvelle période de 3 ans en 2024. De nouveaux contrats Natura 2000 sont possibles, les fonds européens étant à nouveau mobilisables.

Reste la question de la pérennisation des actions d'entretien des parcelles qui ont été gérées jusque-là.

L'objectif transversal est de mesurer les impacts de ces actions de gestion sur les milieux et la biodiversité.

- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).

Mme BEVIERE passe la parole à M. ROUSSEAU, qui rappelle que les enjeux sont la protection des 5 captages prioritaires au titre de la loi Grenelle. L'animation est assurée par le PETR, mais ce dernier butte sur des problèmes récurrents de recrutement. A défaut d'animation en interne, le PETR a contractualisé avec la Chambre d'agriculture du Loiret pour animer et suivre l'étude « Réseau de reliquats azotés », qui se termine à l'été 2025. Les autres actions du contrat n'ont pas été mises en œuvre.

- Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE rappelle que cette instance couvre un territoire bien au-delà de celui du PETR, mais que c'est bien ce dernier qui en est la structure porteuse, depuis la création de la CLE. Comme cela a été défini dans la feuille de route de la CLE, il convient maintenant de trouver un portage mieux adapté au contexte administratif et réglementaire et cela avant les prochaines élections de mars 2026. Il est également judicieux de revoir la composition de la CLE compte tenu des prises de compétences GEMAPI par les EPCI.

L'EPAGE du Bassin du Loing a fait acte de candidature pour prendre la suite du PETR. Il envisage de laisser les bureaux de la CLE dans les locaux du PETR, car la situation centrale de Pithiviers est un atout, et de garder l'ensemble de l'équipe technique.

Le choix de la nouvelle structure porteuse revient cependant à la CLE, et un appel à candidature va être lancé prochainement.

Il n'y a donc pas d'incidence sur le budget 2025 du PETR. C'est sur le budget 2026 qu'il y aura des modifications importantes, le PETR ne supportant plus le financement des postes et des études ou actions. Seules les recettes des actions engagées en amont, qui restent à recevoir, seront intégrées au budget du PETR.

M. le Sous-préfet confirme que le travail réalisé jusque-là doit permettre de sécuriser le passage de flambeau et le financement des actions.

- Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique (CRTE).

Mme BEVIERE passe la parole à M. le Sous-préfet, qui rappelle qu'à l'origine, le CRTE avait pour objectif d'être un contrat intégrateur de toutes les possibilités de financement de l'Etat.

De Relance, le CRTE est devenu de Réussite. Il est très possible que le CRTE évolue, mais on reste encore à ce stade dans l'attente d'informations.

- Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable (COT EnR).

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui rappelle qu'au Comité syndical du 7 novembre, il avait été acté la fin du premier COT EnR, pour engager le COT EnR 3.0 dès que possible. La convention avec l'ADEME sera signée très prochainement.

- LEADER.

Mme BEVIERE rappelle qu'il s'agit du second contrat co-animé avec le PETR Gâtinais montargois. A ce jour, il reste encore plusieurs problèmes d'ordre technique, avec l'outil de gestion, et administratif, pour que l'animation du programme puisse se faire dans de bonnes conditions.

- Mission inclusion.

Ce projet découle du projet de coopération avec des territoires espagnols et portugais, engagé en 2022-2023. Aujourd'hui, il est envisagé le recrutement d'un(e) étudiant(e) en Master 2, qui pourra poursuivre ces travaux sur le thème du tourisme accessible. A moyen terme, il est envisagé une thèse de doctorat sur le même thème. L'Université d'Orléans, et son laboratoire CEDETE, est en train de recruter cet(cette) étudiant(e), en partenariat étroit avec le PETR BGP et Gâtinais montargois.

- Convention avec Vinci Insertion Emploi (VIE).

Mme BEVIERE indique que cette convention vise l'accompagnement (au sens facilitateur) et l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics, avec ou sans obligation, comme certains dossiers pour le CRST. Les actions permettront également de travailler au retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloigné.

La convention permet, en outre, aux collectivités maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'un tarif négocié, soit 2€/h « clausée », jusqu'à 5 000 h. Le PETR est le seul territoire à avoir envisagé une telle convention.

- Mutualisation.

Il est précisé ici que le PETR ne mutualise pas son personnel, au sens strict, mais que tous les partenariats mis en œuvre est une sorte de mutualisation de moyens.

- Eléments complémentaires liés aux effectifs.

Il s'agit ici des différents avantages proposés aux agents du PETR, tels que le CNAS, la participation aux mutuelles, etc.

- Sources de financement.

Cette rubrique mentionne les nombreux contrats, conventions, mesures, etc., qui permettent de financer les actions et l'ingénierie portés par le PETR. Au total, ce ne sont pas moins de 23 financements différents que le PETR arrive à mobiliser.

- Situation financière à fin 2024.

Mme BEVIERE indique que le budget d'investissement réalisé à fin 2024 s'élève à 18 696,56 €, contre 230 362,16 € de prévisionnel. La différence provient de la ligne 21 « Immobilisations corporelles », qui ne correspond à aucune dépense prévisionnelle réelle.

En recette d'investissement, il n'y a aucun écart entre le prévisionnel et le réalisé.

Le budget de fonctionnement réalisé à fin 2024 s'élève à 651 442,59 €, contre 1 192 078,92 € de prévisionnel. En recettes de fonctionnement, le réalisé s'élève à 755 289,12 €. Ces différences importantes viennent des dépenses « études » qui n'ont pas été soldées, notamment dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce.

- En résumé.

Le PETR poursuit la mise en œuvre des programmes, actions et partenariats. En 2025, il devrait lancer de nouvelles dynamiques, et recherchera les sources de financement.

Sur l'exercice 2025, il est proposé de maintenir la cotisation des EPCI membres à hauteur de 3,25€/habitants. La bonne gestion jusqu'alors, le permet.

A l'issue de cette présentation, la Présidente sollicite les questions ou remarques sur le projet de ROB.

Après avoir répondu aux demandes de précisions, il est proposé la délibération dont la Présidente donne lecture, après avoir précisé que le Bureau avait au préalable émis un avis favorable.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le ROB ainsi validé sera mis en ligne sur le site du PETR dans les prochains jours.

**CLE du SAGE Nappe de Beauce : abandon du portage administratif et financier par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais**

Comme cela a été précisé dans la présentation du ROB, Mme BEVIERE quittera ses fonctions de Présidente de la CLE à l'issue des élections municipales de 2026. Elle assurera l'intérim et les actes de gestion courante, jusqu'à l'élection de la nouvelle Présidence.

Une page se tourne, donc, car le PETR portait la CLE depuis 23 ans.

Afin de dénoncer le protocole d'accord initial, le PETR est amené à délibérer. Cela induit l'obligation, pour la CLE, de trouver une nouvelle structure porteuse, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette date est envisagée afin de simplifier le suivi administratif et financier, en partant sur un nouvel exercice comptable.

M. GUERINET, 1<sup>er</sup> Vice-président, donne lecture du projet de délibération, Mme BEVIERE étant à la fois Présidente de la structure porteuse, le PETR, et de la CLE.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2025**

Mme BEVIERE indique que le PETR a reçu 3 offres ; celle proposée par le Crédit Agricole Centre Loire est la moins disante.

L'indice de référence est l'EURIBOR 3 mois moyenne 1 mois flooré à 0,00%. La marge bancaire est de 0,53%. Les frais de dossier s'élèvent à 300€, avec débit d'office. La commission d'engagement est de 0,10%.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de vie du Pithiverais

Mme BEVIERE indique que le territoire reste dans l'attente de la version consolidée du projet de convention préparée par la Région. La délibération sera donc mise à l'ordre du jour du prochain Comité syndical, le 27 mars, sous réserve de sa validation au niveau régional.

## Débat sur le projet de Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028

Comme cela a été précisé dans la présentation du ROB, le bilan à mi-parcours est avancé. Mme BEVIERE donne lecture du courrier reçu de la Région précisant qu'un simple avenant ne convenait pas, compte tenu de l'ampleur des modifications proposées par le PETR.

Elle passe la parole à David VOYER, qui commente, dans un premier temps, le tableau synthèse indiquant le nombre de dossiers déposés, le montant de financement sollicité et le montant total des travaux, le nombre d'emplois créés ou confortés, les indicateurs énergie et GES pour les dossiers du plan isolation, les impacts mesurés sur la biodiversité, les heures d'insertion mobilisées, etc.

Ces éléments sont factuels et tirés de l'évaluation de chaque dossier soldé.

Il est précisé qu'un document de bilan à mi-parcours a été rédigé par le PETR, et que ce document est beaucoup plus complet.

Quant au projet de modification de maquette financière du CRST, il est indiqué que ce travail est compliqué, car il est contraint par la dotation globale tout en tenant compte des dossiers potentiels déjà identifiés par le PETR.

Sur certaines mesures, les demandes sont largement supérieures aux dotations, à l'exemple du plan isolation où près de 1 600 000 € seraient sollicités, selon les seuls projets ayant déjà un chiffrage, ce qui n'est pas le cas de tous ; au total, 30 dossiers environ sont en attente.

Ainsi, il est proposé de retenir le principe de dimensionner les enveloppes par rapport aux besoins des projets ayant déjà lancé un appel d'offres et les dossiers les plus avancés ou matures ; les autres restent éligibles et seront également pris en compte pour calibrer les enveloppes, mais avec moins de certitude sur l'aide.

D'ici le Comité de mars, le PETR poursuivra son travail d'affinage des besoins, en réactualisant les plans de financement des dossiers avec les porteurs de projet.

Il s'agit donc ici de débattre du principe de modification de maquette. La délibération, à la fois sur le bilan à mi-parcours et la modification de maquette sera soumise au prochain Comité syndical.

**Les membres du Comité syndical valident le principe proposé.**

## Affaires diverses

- Comité syndical.

Le prochain Comité syndical se tiendra le jeudi 27 mars 2025 à 17h30. Le lieu et l'ordre du jour seront communiqués ultérieurement. Il s'agira principalement du vote du budget.

- Magasin de producteurs locaux.

Mme BEVIERE rappelle qu'un groupe de travail a été constitué pour ce projet, avec l'accompagnement de la Chambre d'agriculture et la CCI du Loiret.

Un groupe de producteurs locaux est très motivé pour travailler à la possibilité de créer cet équipement. Une association vient d'ailleurs d'être créée, la « Boucle Verte », présidée par la co-gérante de la Brasserie des Merveilles.

Le Bureau du PETR vient de valider le portage de cette étude ; le PETR sollicitera les financements de LEADER et de la Région, via le CRST.

- Atelier alimentation.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR met en œuvre un cycle d'animation autour de l'alimentation, en lien avec Graine Centre-Val de Loire. La participation de chacun est souhaitée, les groupes pouvant être complétés.

- Action de mise en réseau entre les producteurs et les restaurateurs.

En parallèle du projet avec les producteurs et la restauration collective, le PETR démarre un travail pour construire une action qui permettra la mise en contact des producteurs locaux et des restaurateurs. 2 réunions ont déjà eu lieu. L'opération elle-même se déroulera lors de la Fête de la gastronomie, à l'automne, en lien avec la section cuisine du Lycée Jean de la Taille.

- Signature de la convention de partenariats entre les PETR/Pays du Loiret et FIBOIS Centre-Val de Loire.

Mme BEVIERE rappelle la tenue de cette signature le jeudi 6 mars, à Neuville-aux-Bois. La cérémonie sera suivie de la visite de la chaufferie biomasse et d'une présentation du réseau de chaleur mis en place il y a 1 an.

- Salon International de l'agriculture.

Mme BEVIERE rappelle que l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais tient un stand, accompagné d'une dizaine de producteurs locaux. Le PETR a organisé, la veille, un voyage avec Fraizy. Vingt personnes ont ainsi pu découvrir la présentation d'une dizaine de produits locaux du Grand Pithiverais. Il s'agit d'une belle mise en valeur.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 20h, après avoir présenté et félicité l'équipe du PETR aux élus.

M. CHACHIGNON invite les membres du Comité et les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patricia PAILLOUX

Monique BEVIERE